



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 62409

Texte de la question

M. Jacques Brunhes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les revendications des directeurs d'école. Depuis le mois de novembre, les directeurs d'école primaire ont engagé un mouvement de grève administrative dans l'attente des propositions ministérielles. Les syndicats d'enseignants du primaire tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs années sur les conditions de fonctionnement des directions d'école : à chaque rentrée, des milliers de ces directions restent vacantes, puis sont assurées par des enseignants « volontaires désignés », non titulaires de la direction. Ce phénomène s'amplifie. Les causes de cette désaffection sont pourtant connues : les directeurs ne disposent actuellement d'aucune décharge dans les écoles en dessous de six classes, ce qui est le cas des trois quarts des écoles en France. Ils accomplissent leurs tâches administratives et relationnelles en sus de la responsabilité de leur classe. S'ajoute à ce problème la question de la rémunération : 760 francs de plus par mois pour une école de deux à quatre classes, 1 200 francs de plus pour des écoles de cinq à neuf classes, 1 500 francs de plus pour des écoles de dix classes et plus ; le manque de moyens matériels et les responsabilités de plus en plus lourdes qui pèsent sur les directeurs, lesquels remplissent de plus en plus de documents, élaborent de plus en plus de « projets », répondent de la sécurité des enfants lors des sorties scolaires, accueillent des parents toujours plus perdus ou plus exigeants. Cette année, les syndicats estimaient à au moins 4 500 le nombre de directions vacantes. Le 22 novembre dernier, le ministre a annoncé l'ouverture de négociations. Aussi, il lui serait agréable que le ministère l'informe des dispositions que compte prendre le Gouvernement pour répondre aux attentes légitimes des directeurs d'école concernant l'accès à la fonction de direction, son accompagnement, l'amélioration des décharges, la revalorisation des indemnités, l'évolution du fonctionnement et du statut de l'école.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62409

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3464

Question retirée le : 26 novembre 2001 (Fin de mandat)